

DEC192579DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8212 intitulée Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8212, intitulée « Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement » ;

Vu la décision DEC192188INSU nommant Monsieur Philippe BOUSQUET directeur de l'unité à compter du 01/10/2019 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Maud GRENET, ingénieure de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Maud GRENET, délégation est donnée à Monsieur Didier ROCHE, chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Maud GRENET et de Monsieur Didier ROCHE, délégation est donnée à Monsieur François-Marie BREON, chercheur CEA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Maud GRENET, de Monsieur Didier ROCHE et de Monsieur François-Marie BREON, délégation est donnée à Monsieur Franck BASSINOT, chercheur CEA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Maud GRENET, de Monsieur Didier ROCHE, de Monsieur François-Marie BREON et de Monsieur Franck BASSINOT, délégation est donnée à Madame Lucile BECK, chercheuse CEA, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 01/10/2019

Le directeur d'unité
Monsieur Philippe BOUSQUET

Madame Maud GRENET

Monsieur Didier ROCHE

Monsieur François-Marie BREON

Monsieur Franck BASSINOT

Madame Lucile BECK